

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 2 juillet 2025, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Nyx Pilon Mme Michelle Payette  
M. François Beaumont Mme Kim Bernatchez  
Mme Suzanne Guilbault

formant quorum sous la présidence de la maire Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### 2025-RAG-7056 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec l'ajout suivant :

6.1 Demande de diminution de vitesse sur la Route 105

Adoptée.

#### 2025-RAG-7057 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025**

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2025 tel que présenté.

Adoptée.

#### 2025-RAG-7058 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 4 163.92 \$ et la liste des comptes payés au montant de 13 214.55 \$ telle que présentée.

Adoptée.

### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 30 juin 2025 au montant de 282 944.19 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 30 juin 2025**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 237 157.26 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 5 804.35 \$.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Rapport des permis émis**

La directrice générale présente au conseil la liste des permis émis pour juin 2025.

2025-RAG-7059

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS**

La secrétaire-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 6 novembre 2025, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette et résolu à l'unanimité que :

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée.

2025-RAG-7060

**LISTE OFFICIELLE VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER (P-1)**

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à faire parvenir à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, la liste des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour non-paiement de l'impôt foncier et les frais, le 6 novembre 2025, à moins que les montants dus ne soient payés au préalable.

Adoptée.

2025-RAG-7061

**LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS - MANDAT À REPRÉSENTANT**

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2025-RAG-7060;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale ou un représentant à enchérir et

acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le conseiller Philippe St-Jacques et la directrice générale Annie Pelletier à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 novembre 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Programme de supplément au loyer Québec**

La directrice générale présente au conseil le programme de supplément au loyer Québec. Comme nous n'avons pas de demande en ce sens pour l'instant et que ce programme ajouterait encore plus de gestion à la directrice générale, le conseil préfère ne pas participer à ce programme pour l'instant.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Changement des luminaires dans le centre pour du LED**

La directrice générale mentionne au conseil qu'un représentant d'Hydro-Québec est venu faire la vérification afin de faire le changement des luminaires pour du LED. Il est possible d'obtenir une subvention d'Hydro-Québec pour le matériel, mais pas pour l'installation. La directrice va donc vérifier s'il est possible de jumeler la subvention d'Hydro-Québec avec la TECQ.

2025-RAG-7062

#### **APPUI À LA MRCVG - DEMANDE AU MINISTRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE - COUVERTURE CELLULAIRE ET INTERNET**

CONSDIÉRANT la sortie publique du ministre de la Cybersécurité et du Numérique lors de l'Assemblée des MRC tenue à Québec en mai 2025 affirmant que la région de l'Outaouais est la plus « pauvre » en matière de couverture cellulaire et de branchement Internet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande depuis 3 ans une couverture complète et efficiente pour les résidents des 17 municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les sites annoncés aux projets en cours ne se situent toujours pas en Outaouais encore moins au sein de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QU'une couverture déficiente en matière de téléphonie et de branchement à l'Internet constitue un enjeu de sécurité majeur pour les résidents n'ayant aucun moyen de communication rapide et efficace;

CONSIDÉRANT QUE le rabais accordé par le fournisseur *Starlink* aux résidents toujours en attente de branchement à l'Internet via le

programme gouvernemental québécois de branchement vient à échéance le 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des clients bénéficiant de ce rabais ne pourront se permettre un branchement au tarif régulier;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG afin :

- De demander au ministre de la Cybersécurité et du Numérique monsieur Gilles Bélanger de rectifier le discours livré lors de l'Assemblée des MRC tenue en mai 2025, discours qui porte atteinte à la population de l'Outaouais en la qualifiant de « pauvre »;
- De demander au ministre Bélanger l'établissement d'un plan d'action clair et d'un échéancier de travaux spécifiques à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- De demander au ministre Bélanger de poursuivre la promotion en collaboration avec le fournisseur Internet « *Starlink* » afin d'allouer une extension du rabais accordé aux résidents non branchés au-delà de la fin juin 2025, date butoir identifiée ou de fournir la fibre à ces résidents;
- D'exiger du Ministre, l'établissement d'une solution permanente en matière de couverture cellulaire et Internet sur tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tel que promis par le Premier ministre François Legault, sous condition que le résident bénéficie d'une installation d'Hydro-Québec ;
- De transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec monsieur François Legault, au ministre responsable de la région de l'Outaouais monsieur Mathieu Lacombe, au député de Gatineau monsieur Robert Bussière, à la Conférence des préfets de l'Outaouais et à la FQM;

Adoptée.

2025-RAG-7063

**APPUI À LA MRCVG – OPPOSITION À LA DISPOSITION DU PROJET DE LOI 97 CONCERNANT LA GESTION DES TRAVAUX SYLVICOLES NON COMMERCIAUX**

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'un entrepreneur forestier de la région exprimant ses préoccupations à l'égard du Projet de loi 97 déposé par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit notamment de retirer la gestion des travaux sylvicoles non commerciaux aux entreprises forestières, pour en confier la responsabilité aux usines de transformation du bois;

CONSIDÉRANT QUE ce changement engendrerait une insécurité importante pour les entreprises sylvicoles locales et régionales,

mettant à risque la stabilité de l'emploi et la planification des opérations pour de nombreuses PME;

CONSIDÉRANT QUE la structure actuelle, assurée par ces entreprises, garantit un accès équitable aux contrats, des modalités de paiement prévisibles, le respect des normes environnementales, ainsi qu'un encadrement efficace et conforme aux meilleures pratiques forestières;

CONSIDÉRANT QUE la disparition du rôle des entreprises dans la gestion de ces travaux risquerait de compromettre la compétitivité des entreprises régionales et de nuire à la qualité des interventions forestières sur le territoire;

CONSIDÉRANT les retombées économiques importantes du secteur forestier dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, tant au niveau des emplois que de l'activité économique locale;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG dans leur demande :

- D'appuyer la demande visant à maintenir les entreprises forestières à titre de gestionnaire des travaux sylvicoles non commerciaux sur les terres du domaine de l'État;
- De s'opposer à la disposition du Projet de loi 97 qui vise à transférer cette responsabilité aux usines;
- De transmettre copie de la présente résolution à madame la ministre Maité Blanchette Vézina, au député de Gatineau, monsieur Robert Bussière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'aux MRC de l'Outaouais.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Mémoire de la MRCVG portant sur le Projet de loi 97 – Loi visant principalement à moderniser le régime forestier**

La directrice présente au conseil le Mémoire de la MRCVG concernant le Projet de loi 97.

2025-RAG-7064

#### **APPUI À LA MRCVG - TROISIÈME RELANCE – RÉSOLUTIONS 2022-R-AG283, 2023-R-AG251 et 2024-R-AG403 – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT GENS-DE-TERRE SUR LE CHEMIN LÉPINE-CLOVA**

CONSIDÉRANT les résolutions 2022-R-AG283, 2023-R-AG251 et 2024-R-AG403 de la MRCVG et la nécessité de relancer à nouveau la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il

donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT QUE le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT QU'un effort financier sera déployé par tous les utilisateurs du pont et de la MRC;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de deux ans aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à participer financièrement conjointement avec les utilisateurs du pont et de la MRC pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRCVG afin de demander la participation financière du ministère conjointement avec les utilisateurs du Pont et la MRC, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière largement fragilisée par la fermeture de l'usine de Maniwaki ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Christopher Skeete, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides et à monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi.

Adoptée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Travaux chemin Pilon**

La directrice générale mentionne au conseil que les travaux prévus sur le chemin Pilon ne pourront pas tous être faits cette année comme prévu, car les coûts seraient beaucoup trop élevés. Nous nous limiterons donc au changement de ponceau et au drainage du chemin pour 2025.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Vacances estivales de la directrice générale**

La directrice générale mentionne qu'elle prendra 2 semaines de vacances du 28 juillet au 8 août inclusivement, mais elle sera présente la journée du 31 juillet pour l'échéance du paiement de taxes municipales comme exigé par la loi.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Compensation Terres publiques**

La directrice présente au conseil les documents reçus démontrant le calcul effectué par le gouvernement pour la compensation des terres publiques.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Compensation Tenant lieu de taxes**

La directrice présente au conseil les documents reçus démontrant le calcul effectué par le gouvernement pour la compensation tenant lieu de taxes.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Péréquation municipale**

La directrice présente au conseil les documents reçus démontrant le calcul effectué par le gouvernement pour la péréquation municipale.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Suivi photographique des réceptions de matières organiques – mai 2025**

La directrice présente au conseil le suivi photographique reçu de la MRCVG concernant les matières organiques. Les photos ne représentent pas juste la municipalité de Bois-Franc, mais on voit qu'il reste du travail à faire afin que les matières organiques soient conformes.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Demande de diminution de vitesse sur la Route 105**

La directrice générale présente au conseil une demande d'une citoyenne pour une diminution de vitesse sur la Route 105, plus précisément dans la courbe avant la fourche du chemin Bois-Franc-Montcerf. Comme le conseil a reçu d'autres demandes du même genre par le passé et qu'il a refusé, il restera donc sur ses positions et n'appuiera pas la demande au MTQ.

2025-RAG-7065

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale